

Projet arrêté le : 19/12/2012

APPROBATION : 12/07/2013

MODIFICATION :

Plan Local d'urbanisme



3 Projet d'aménagement et de développement durable

Révision du PLU de Montbrison Moingt : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Projet – 1^{er} Juin 2012

Pièce majeure du futur PLU, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), a pour objet de définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune. Celui-ci s'organise autour des axes suivants :

Promouvoir un modèle de développement durable du territoire



L'objectif majeur est de promouvoir un modèle de développement de la ville en rupture avec les générations précédentes marquées par un fort étalement urbain éloigné des lieux de vie pour s'inscrire véritablement dans un développement durable du territoire de Montbrison Moingt moins consommateur d'espace.

. Pour ce faire, 7 orientations sont proposées. Les 4 premières posent notamment des **objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain** :

1- Privilégier le développement urbain à l'intérieur de la ville ou « faire la ville sur la ville » :

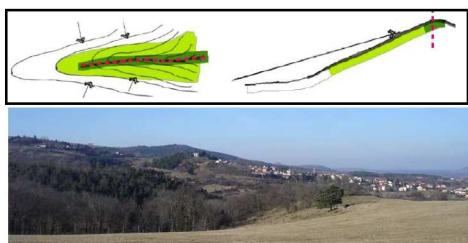
Il s'agit à la fois d'**utiliser les espaces existants** comme réinvestir des friches ou des bâtiments vacants pour les réaffecter, de permettre le renouvellement urbain (démolition-reconstruction), la densification (extensions-surélévations), d'utiliser les espaces libres interstitiels à l'intérieur de la ville et de permettre la mutation d'activités économiques dans les tissus résidentiels, le cas échéant.



Un exemple de valorisation d'un cours d'eau en ville

Une priorité sera donnée dans le développement de ces sites en fonction de leur **localisation** : proximité des commerces et services, éléments de paysage et de patrimoine pouvant être valorisés, prise en compte des éléments d'environnement (impacts sur la gestion des eaux pluviales, milieux écologiques...)

Un des axes majeurs sera aussi de **renforcer le centre-ville comme lieu de vie majeur** en s'attachant à la fois à **conforter son rayonnement** sur l'ensemble du territoire et **d'en faire un lieu d'habitat attractif** et diversifié. L'ambition est ici d'en faire véritablement d'en faire un lieu de promenade urbaine et culturelle avec la mise en valeur des espaces publics (places, rues, bords du Vizey...), du patrimoine architectural et en l'allégeant des nuisances à terme (voiture, livraisons...).



Espaces exposés au plan du paysage

2. Maîtriser l'étalement urbain en limitant les sites d'extension au regard du paysage, du patrimoine, de l'environnement et des équipements

C'est là une orientation majeure qui vise à rompre avec une urbanisation spontanée avec quatre axes :

- Conditionner l'urbanisation à l'insertion dans le **paysage** en protégeant notamment les sites non construits très exposés (croupes-lignes de crête) et qualifier les **entrées de ville**

- Préserver les éléments de **patrimoine** architectural et urbain et leurs abords (bâtiments remarquables, théâtre de Moingt...)
- Protéger **l'environnement**, notamment les milieux écologiques (faune, flore) et les milieux physiques (cours d'eau...), prévenir les risques d'inondation et insérer les opérations dans leur environnement.
- prioriser les sites en fonction de leur localisation (proximité des services) et de leur niveau d'**équipement** (secteurs desservis en réseaux ou pouvant l'être facilement).

3. Favoriser le développement d'un habitat durable



Exemples de formes alternatives entre la maison et l'immeuble collectif

C'est favoriser le développement d'un habitat qui réponde aux trois volets du développement durable, à savoir :

- . Sur le **volet économique**: Optimiser l'espace constructible développant des formes d'habitat autres que la maison individuelle pure, en favorisant les déplacements courts par la localisation de l'habitat à proximité des services ou des transports collectifs (dont la gare) et en développant d'autres modes de déplacements que la voiture particulière
- . sur le **volet social**: Permettre un parcours résidentiel avec une diversité des types de logements, une mixité sociale et générationnelle et une offre d'habitat de qualité dans le centre-ville. C'est aussi identifier les secteurs propices à l'accueil de nouveaux logements notamment sociaux.
- . sur le **volet environnemental**: Assurer l'intégration environnementale des opérations par une localisation à l'écart de sources de nuisances et prenant en compte le site (ensoleillement, exposition aux vents orientation, milieux ...) notamment pour limiter la consommation énergétique.

4. Améliorer et diversifier les déplacements en assurant le lien urbanisme – transports

La ville s'est développée avec un réseau de voirie complexe et peu lisible notamment sur les parties ouest. Les circuits piétons et vélos (modes doux) sont encore peu développés. Aussi, les orientations en matière de déplacements sont à la fois de :

- **Structurer le réseau de voirie** en améliorant l'accès aux secteurs ouest par un maillage de voirie paysager intégrant des cheminements
- **Optimiser l'accès au centre-ville**, en améliorant la lisibilité des parkings, et l'alléger de la voiture
- **Diversifier les modes de déplacements**, en favorisant la mise en œuvre d'un service de **transport urbain** à terme, en organisant un réseau **modes doux** entre les lieux de vie majeurs et en valorisant le pôle d'échanges de la **gare** « biface » avec une densification du secteur, pour limiter l'usage de la voiture.

5. Structurer la ville à partir d'un maillage vert et bleu : Montbrison « ville-parc »

Cette orientation vise à préserver la biodiversité, les écosystèmes, les espaces verts et les continuités écologiques. Elle s'articule autour de deux axes complémentaires :



- **Préserver la trame des espaces agricoles et naturels** ainsi que les espaces supports des **écosystèmes** : couverture végétale et abords des cours d'eau (biodiversité)

- **Structurer la ville autour d'un maillage vert et bleu** en intégrant des cheminements **modes doux** : L'ambition est ici de constituer un réseau entre les parcs urbains existants, avec de nouveaux espaces de parcs éventuels (publics ou au sein des opérations urbaines), et de valoriser les abords des cours d'eau comme lieux de promenade. C'est aussi de développer la trame verte en ville en végétalisant certains axes majeurs, et en intégrant des espaces de nature dans le tissu urbain, sur les espaces publics et à l'occasion d'opérations de développement ou de renouvellement urbain.

6. Favoriser le développement économique et les loisirs :

- Favoriser la dynamisation de l'**appareil commercial** et des **services du centre-ville** et **stabiliser les pôles commerciaux périphériques**
- Permettre le développement et l'adaptation **des activités économiques, artisanales et industrielles**, dans les espaces dédiés existants
- Permettre un développement des **loisirs urbains**, notamment culturels, et valoriser les **loisirs de détente et de tourisme**.

7. Assurer le développement des communications électroniques

Favoriser notamment l'installation du haut débit en matière d'**infrastructures**, en lien avec les opérateurs, et valoriser les **services numériques** pour favoriser ou accompagner l'évolution des usages (formalités en ligne, informations locales...).

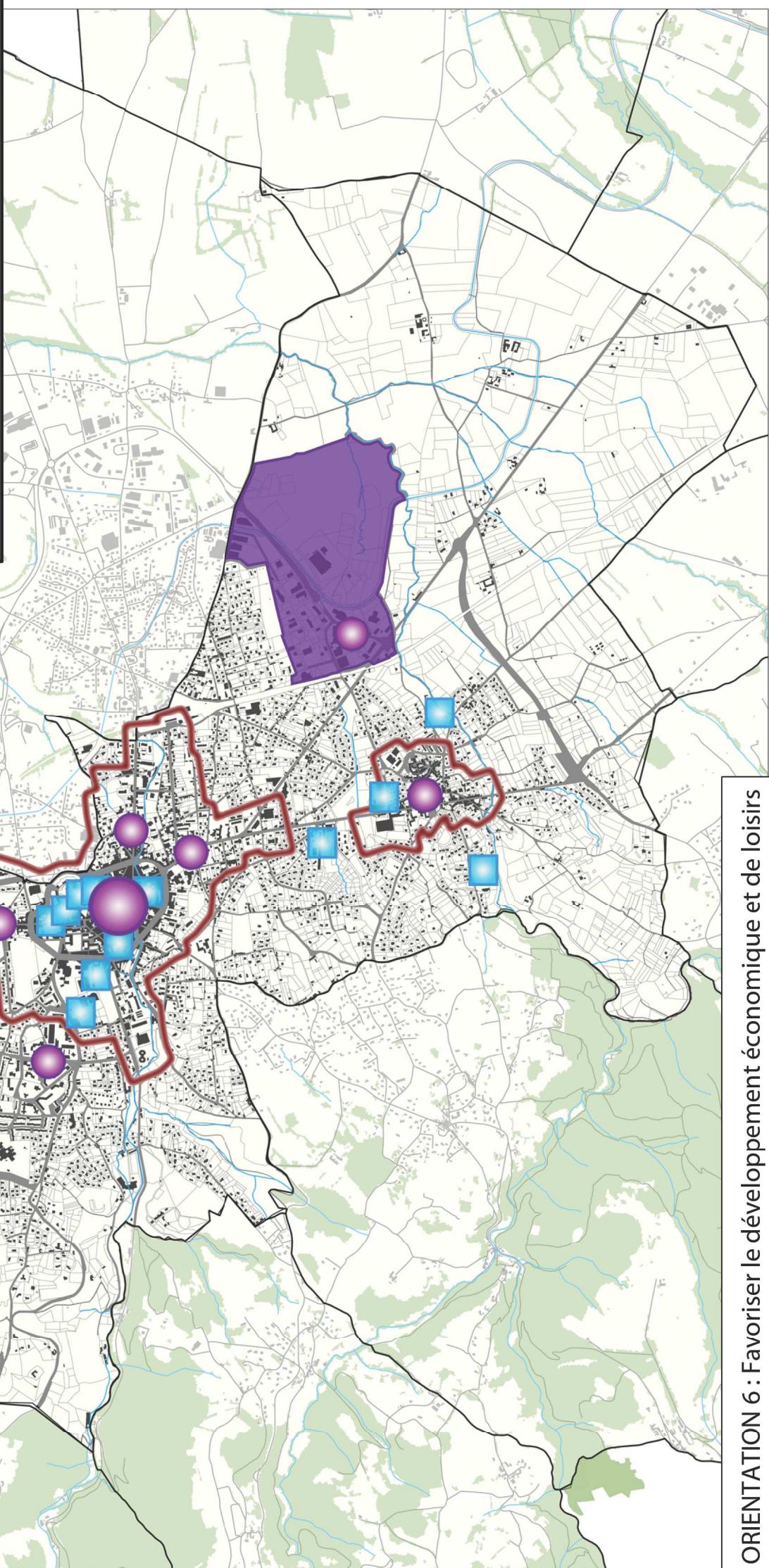
LEGENDE

Centre Ville

Espaces commerciaux attractifs existants ou à développer

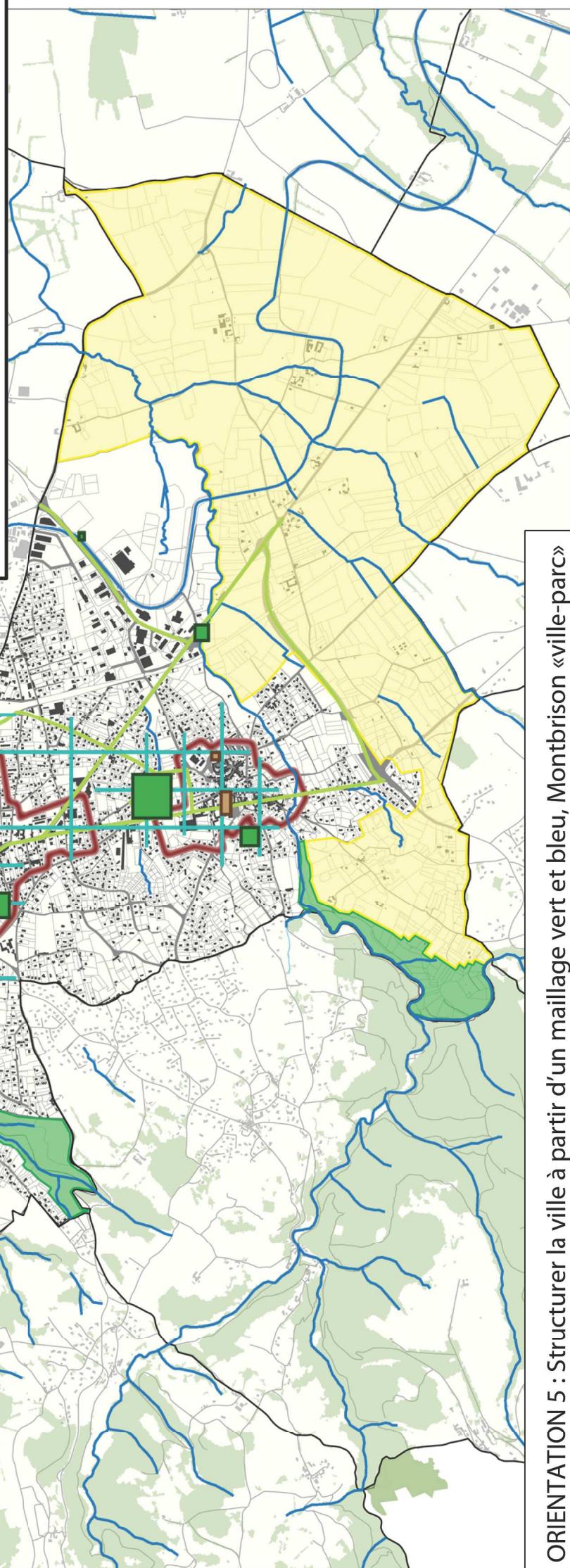
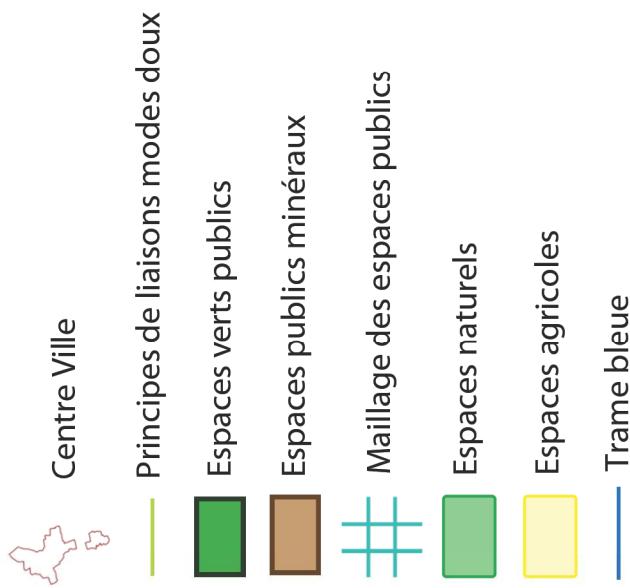
Zones d'activités économiques

Pôles culturels et de loisirs



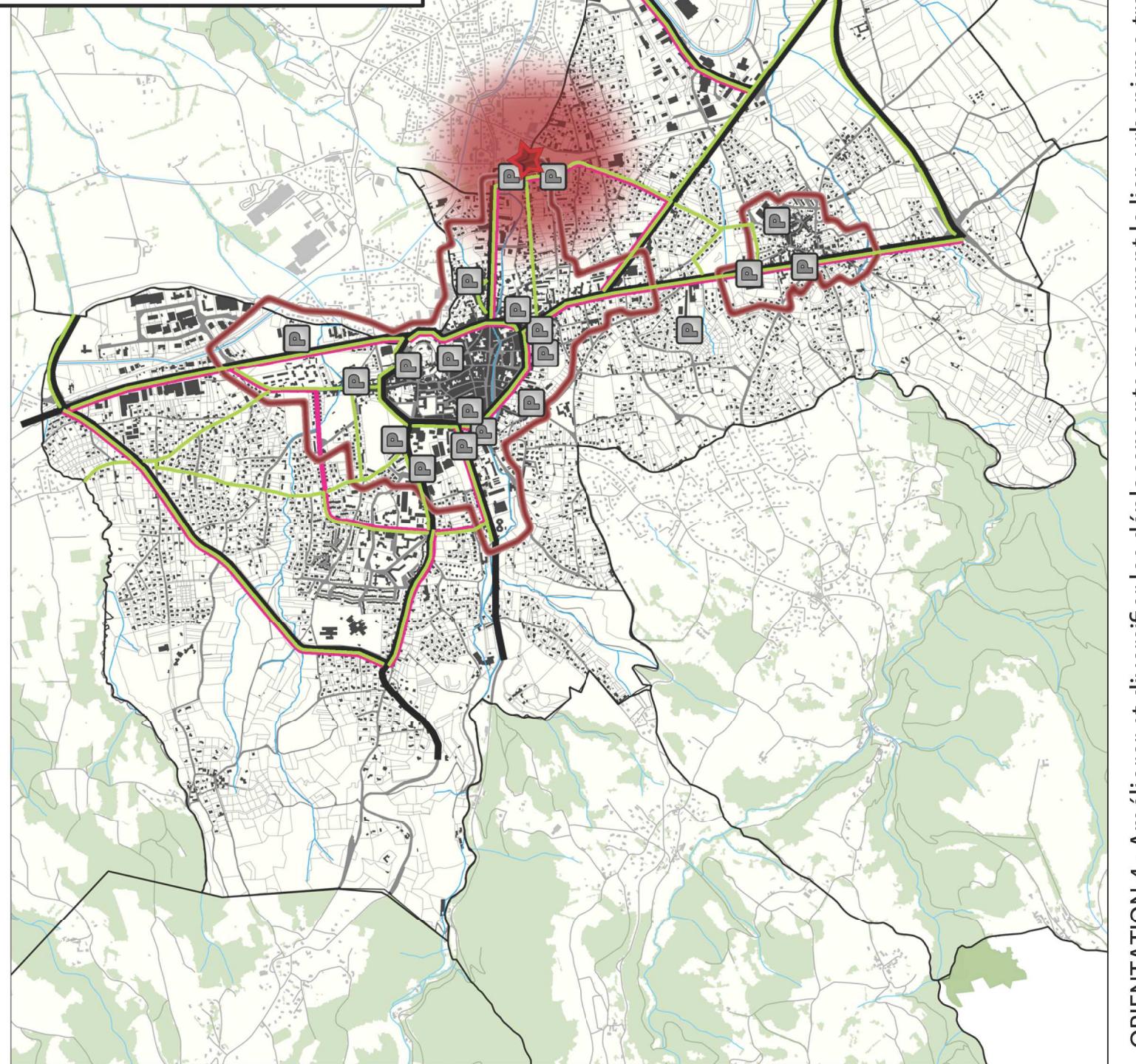
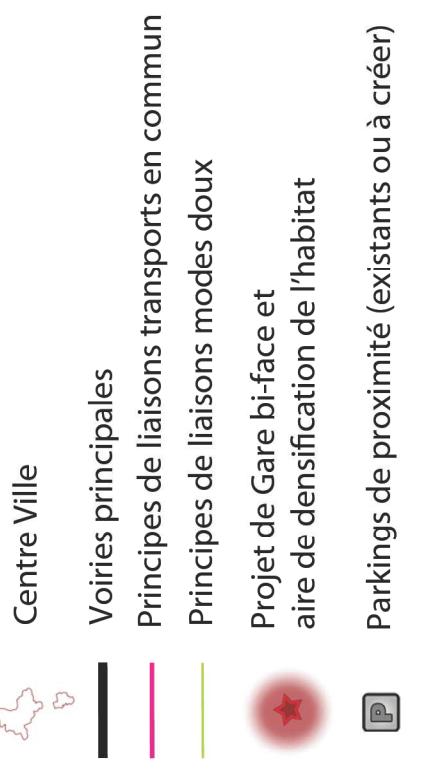
ORIENTATION 6 : Favoriser le développement économique et de loisirs

LEGENDE



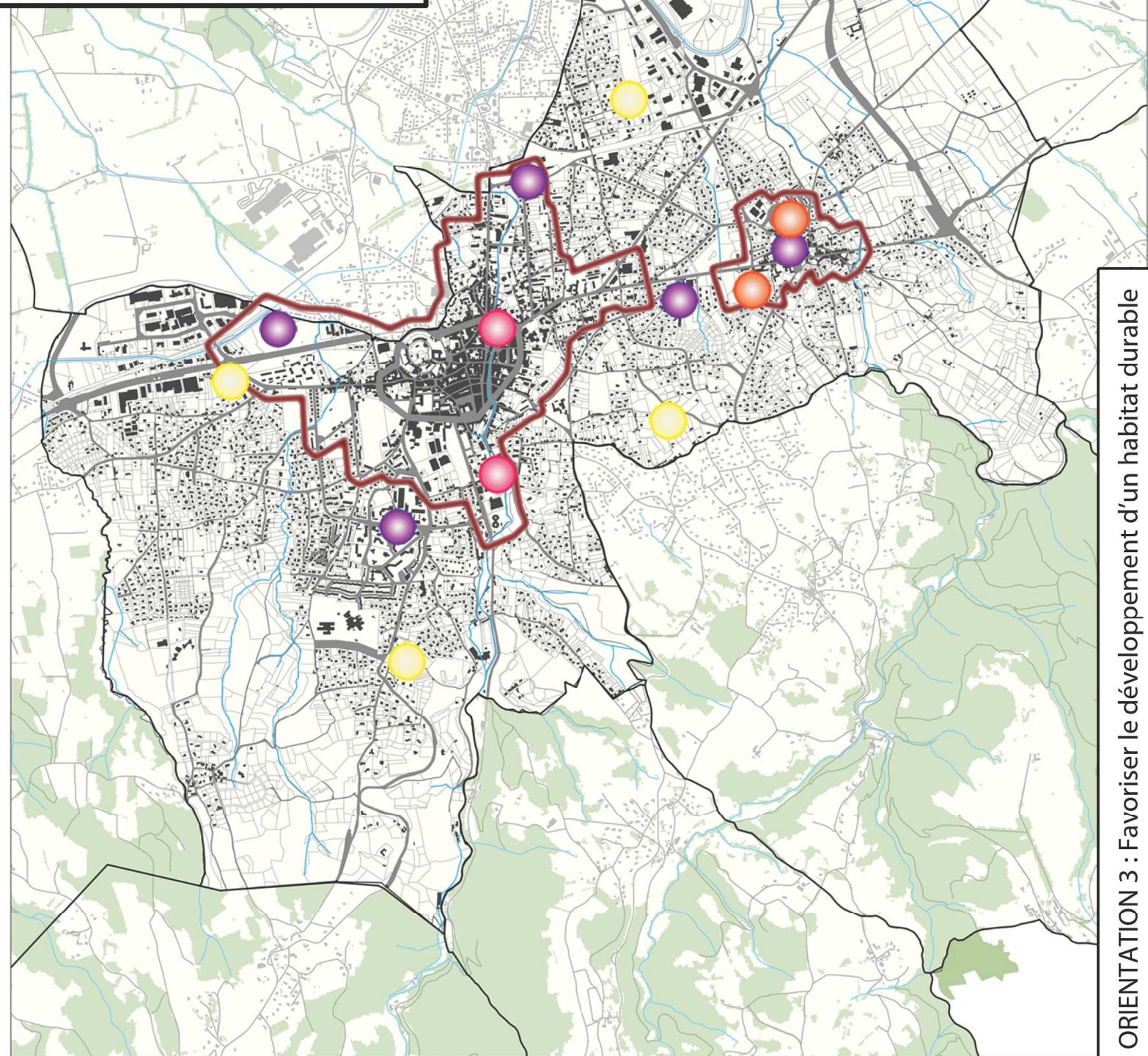
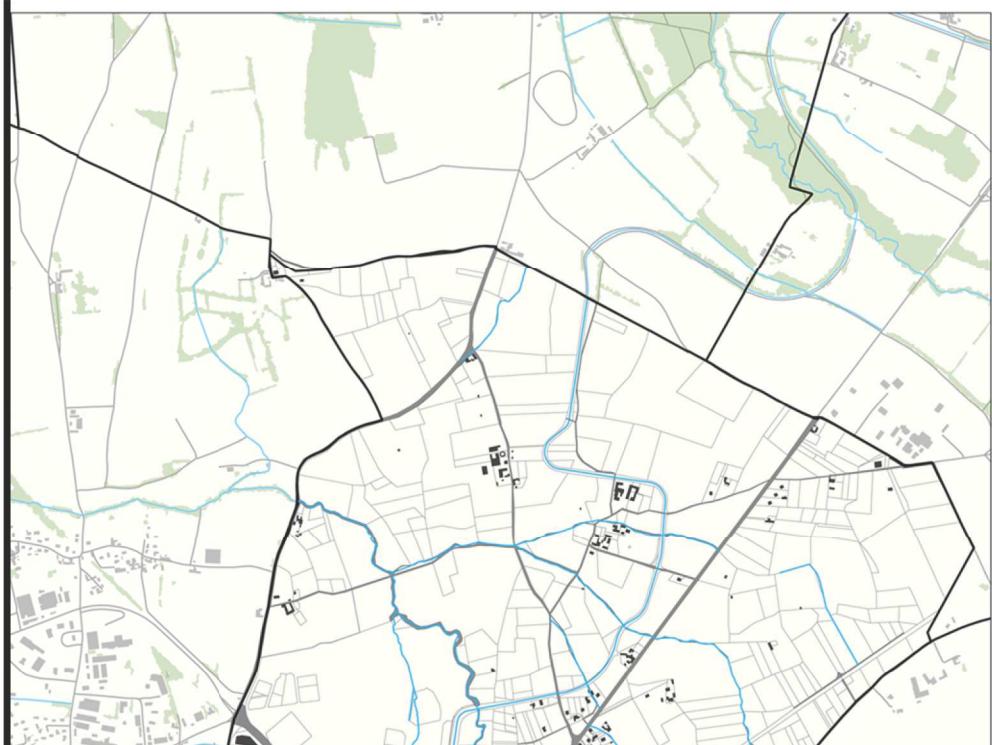
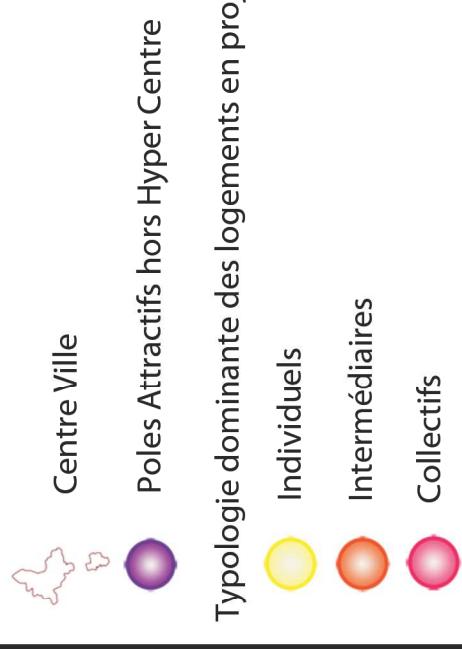
ORIENTATION 5 : Structurer la ville à partir d'un maillage vert et bleu, Montbrison «ville-parc»

LEGENDE



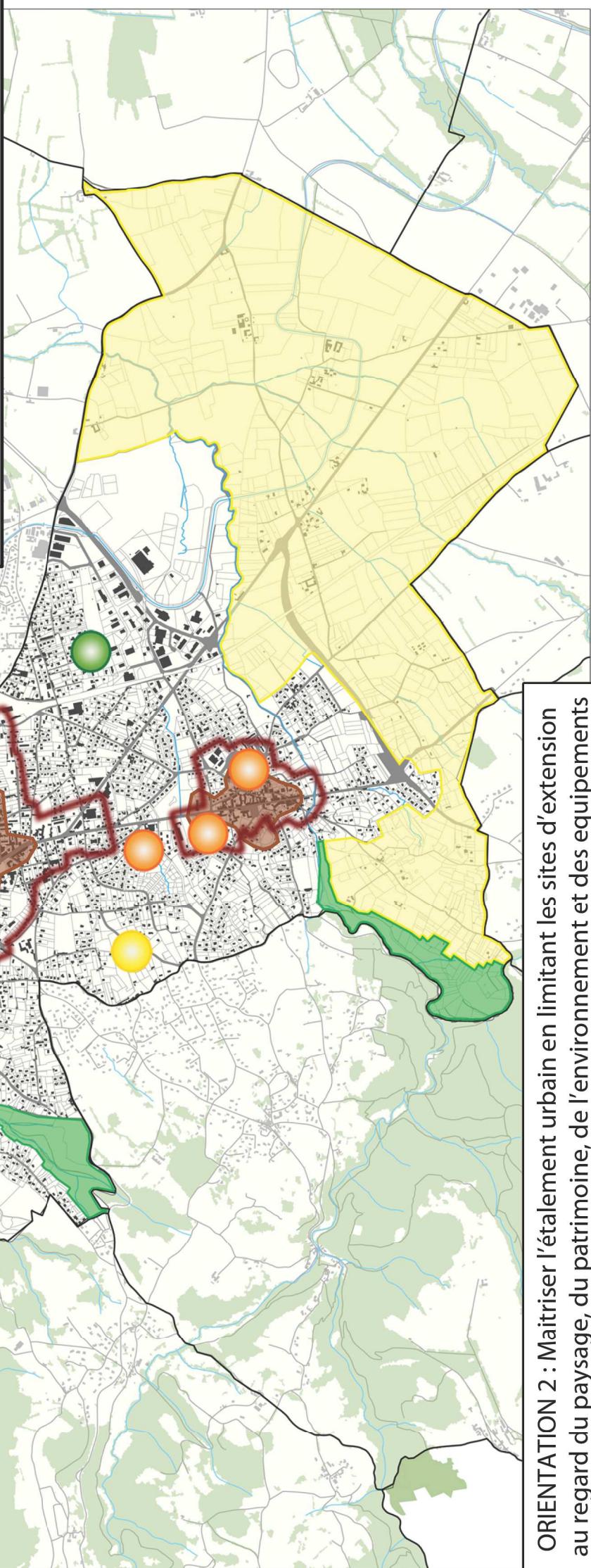
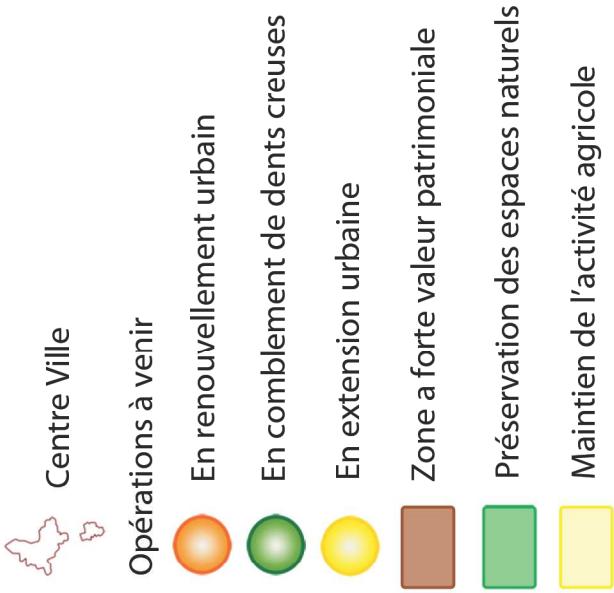
ORIENTATION 4 : Améliorer et diversifier les déplacements en assurant le lien urbanisme-transport

LEGENDE



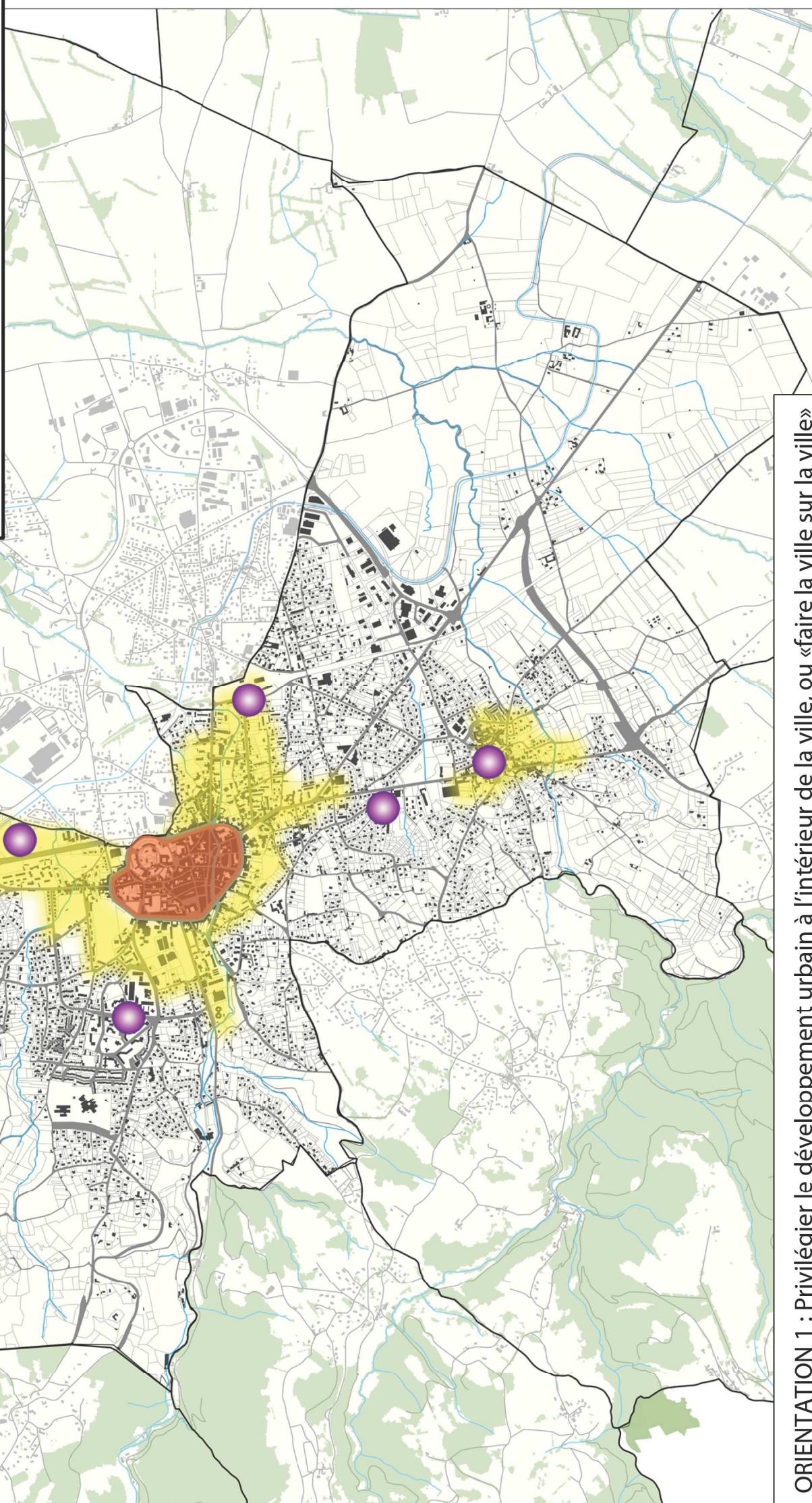
ORIENTATION 3 : Favoriser le développement d'un habitat durable

LEGENDE



ORIENTATION 2 : Maitriser l'étalement urbain en limitant les sites d'extension au regard du paysage, du patrimoine, de l'environnement et des équipements

LEGENDE



ORIENTATION 1 : Privilégier le développement urbain à l'intérieur de la ville, ou «faire la ville sur la ville»